



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 17H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Florian MAITRE
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOTZ	CLERC Daniel	
16	MOUXY	PERSON Armelle	
17	ONTEX	CURTILLET Jacques	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024
Exécutoire le : 16 MAI 2024
Publiée / Notifiée le : 16 MAI 2024
Visée le : 16 MAI 2024

ASSAINISSEMENT

Travaux de mise en œuvre d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées UDEP Centre (Aix-les-Bains) - Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle la politique engagée par Grand Lac sur les économies d'eau et la préservation des ressources de notre territoire.

Pour répondre à ces objectifs, des travaux de construction d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées sont prévus sur le site de l'usine d'épuration centre située sur la commune d'Aix-les-Bains.

L'objectif de ces travaux est de substituer des ressources de type nappe ou eau potable distribuée par de l'eau usée traitée, notamment pour répondre aux besoins suivants :

- Hydrocurage des réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- Nettoyage de camions de collecte,
- Lavage des bacs roulants et conteneurs semi-enterrés,
- Eau industrielle de l'UDEP.

Les volumes substitués dès la première année de mise en service seront au minimum de 55 000 m³.

L'unité de traitement mise en œuvre sera de type filtration primaire, ultrafiltration, désinfection et stockage et permettra d'atteindre une exigence de qualité européenne des eaux usées traitées de niveau A.

La capacité de production de l'unité de traitement sera d'environ 17 m³/h et sera équipée d'une bache de stockage de 20 m³.

Le montant des travaux est détaillé comme suit, pour un total de 679 500 € HT :

- Postes généraux : 85 000 € HT
- Génie civil : 95 000 € HT
- Réseaux et raccordement : 39 000 € HT
- Electricité contrôle commande : 45 000 € HT
- Unité de REUT et distribution : 415 500 € HT

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Les crédits sont ouverts au budget Assainissement 2024, opération n°289.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 7 mai 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Travaux de mise en oeuvre d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées UDEP Centre (Aix-les-Bains) - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 16/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 16/05/2024

Numéro de l'acte : d4969 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240507-d4969-DE

Date de décision : 07/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions